

Electricité

AIESH

Prix maximum - Clientèle résidentielle non protégée dont le contrat de fourniture a été résilié - AM 01/06/2004

Applicables du 01/01/2018 au 28/02/2018 inclus

Hors TVA

I. Tarif standard

a) Partie variable

c€/kWh	Simple	Bihoraire jour	Bihoraire nuit	Exclusif nuit
Energie	12,179	12,179	7,232	7,233
Transport	2,4108	2,4108	2,4108	2,4108
Distribution	10,3809	10,6181	6,8211	5,8040
Total (hors surcharges)	24,9707	25,2079	16,4639	15,4478

b) Partie fixe

€/an	Simple	Bihoraire jour	Bihoraire nuit	Exclusif nuit
Distribution compteur		13,68		

Le tarif de distribution inclut également une partie fixe (mesurage)

II. Surcharges

c€/kWh	Simple	Bihoraire jour	Bihoraire nuit	Exclusif nuit
Cotisation énergie		0,19261		
Cotisation fédérale*		0,25273		
Redevance de raccordement RW **		0,07500		
Total (surcharges)		0,52034		

Remarques

* La cotisation fédérale (<http://www.creg.be/fr/professionnels/fourniture/cotisation-federale>) doit tenir compte des pertes de réseau et des augmentations forfaitaires. La cotisation fédérale n'est pas soumise à la TVA.

** La redevance de raccordement est uniquement d'application en Région Wallonne (RW) et n'est pas soumise à la TVA.

